



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT
RUE DU CHATEAU D'EAU
LE VENDREDI 04 JUIN 2010**

PL/CB
APM 10/0596

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur Laurent PILLET et Madame Marilyn REY (ORGANISATION), sise place de l'Eglise à 15250 AYRENS, en date du 21 mai 2010,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion du Requiem de Mozart le vendredi 04 juin 2010 à l'Eglise Notre Dame,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 7 places de parking rue du Château d'Eau, à proximité du square Monseigneur Bouin, le vendredi 04 juin 2010, de 17h00 à minuit (suivant plan joint).

Ces emplacements seront réservés au bus et au véhicule FIAT SCUDO immatriculé 7806 GZ 2A de l'organisation, afin de décharger les instruments et pupitres.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place et maintenue par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 31 mai 2010

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 3 juin 2010

Pour le Député-Maire,
L'Adjoint délégué,
Didier BESSON